



PROCÈS-VERBAL DES CANDIDATS ADMIS À L'EXAMEN D'ACCÈS AUX PROFESSIONS DE CONDUCTEUR DE TAXI ET VTC (Épreuve pratique)

Site de formation continue – « 45 »

SESSION AVRIL 2023 - OLIVET

A ORLEANS, LE 21/04/2023

N° CANDIDATURE	TYPE EXAMEN	DÉCISION
300364	TAXI	ADMIS
297188	TAXI	ADMIS
299591	TAXI	ADMIS
302722	TAXI	ADMIS
302494	TAXI	ADMIS
291818	TAXI	ADMIS
302741	TAXI	ADMIS
299249	TAXI	ADMIS
0000284172PE1	TAXI	ADMIS

La Présidente de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat Centre-Val de Loire


Aline MERIAU